

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RAPA plus

Date d'impression: 03.06.2015

Code du produit: 60419_CLP

Page 1 de 13

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

RAPA plus

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**Détergent universel
Biocides (par ex. désinfectant et produit antiparasitaire)**Utilisations déconseillées**

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société:	DR.SCHNELL Chemie GmbH	
Rue:	Taunusstraße 19	
Lieu:	D-80807 München	
Téléphone:	+49/89/350608-0	Téléfax: +49/89/350608-47
e-mail:	info@dr-schnell.de	
Interlocuteur:	Josef Feuerstein	Téléphone: +49/89/350608-46
e-mail:	sdb@dr-schnell.de	
Internet:	www.dr-schnell.de	
Service responsable:	Labor	

Fournisseur

Société:	DR.SCHNELL AG c/o Treuhandbüro Werner Eicher Verwaltungs- und Treuhand AG
Rue:	Wülfingerstrasse 271
Lieu:	CH-8408 Winterthur
Téléphone:	0041 44 651 10 43
e-mail:	info@dr-schnell.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence: STIZ-Tox-Zentrum, CH-8030 Zürich
24h-Notrufnummer: 145 (vom Ausland aus: +41 44 251 51 51)

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE**Indications de danger: Xi - Irritant
Phrases R:
Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
Risque de lésions oculaires graves.**Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**Catégories de danger:
Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1
Mentions de danger:
Peut être corrosif pour les métaux.
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.**2.2. Éléments d'étiquetage**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RAPA plus

Date d'impression: 03.06.2015

Code du produit: 60419_CLP

Page 2 de 13

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Acide silicique, sel de sodium
 Carbonate de sodium, peroxygéné
 métasilicate de disodium
 Acide (1-hydroxyéthylidène)bisphosphonique, sel de sodium

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS05

**Mentions de danger**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans Selon les directives d'utilisation locales/régionales/nationales/internationales.

2.3. Autres dangers

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RAPA plus

Date d'impression: 03.06.2015

Code du produit: 60419_CLP

Page 3 de 13

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
215-687-4	Acide silicique, sel de sodium	10-<25 %
1344-09-8	Xi - Irritant R38-41	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315 H318	
01-2119448725-31		
239-707-6	Carbonate de sodium, peroxygéné	10-<25 %
15630-89-4	O - Comburant, Xn - Nocif, Xi - Irritant R08-22-41	
	Ox. Sol. 2, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H272 H302 H318	
229-912-9	métasilicate de disodium	1-<10 %
10213-79-3	C - Corrosif, Xi - Irritant R34-37	
	Skin Corr. 1B, STOT SE 3; H314 H335	
249-559-4	Acide (1-hydroxyéthylidène)bisphosphonique, sel de sodium	1-<10 %
29329-71-3	Xi - Irritant R41	
	Eye Dam. 1; H318	
931-138-8	Isotridécanol, éthoxylé	1-5 %
69011-36-5	Xn - Nocif, Xi - Irritant R22-41	
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318	
931-138-8	Isotridecanol, ethoxyliert	1-5 %
69011-36-5	Xi - Irritant R41	
	Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H318 H412	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

15 % - < 30 % agent de blanchiment à base d'oxygène

5 % - < 15 % tensio-actifs non-ioniques

< 5 % phosphonates, polycarboxylates, savon

substance odoriférante, enzymes, agents de blanchiment optique

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger. Veiller à un apport d'air frais.

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec eau. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste. Protéger l'oeil non blessé.

Joindre la fiche de données de sécurité.

Après ingestion

NE PAS faire vomir.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RAPA plus

Date d'impression: 03.06.2015

Code du produit: 60419_CLP

Page 4 de 13

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le cas échéant les symptômes et effets retardés sont indiqués dans la section 11 ou avec les voies d'administration dans la section 4.1

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucunes mesures particulières ne sont exigées.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Jet d'eau en aspersion. / Mousse. / Dioxyde de carbone (CO₂). / Extincteur à sec.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone

Oxydes nitriques (NO_x).

Phosphore oxydes.

Produits de pyrolyse, toxique.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Peut devenir comburant en cas de perte d'oxygène.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d' explosion, ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Le cas échéant Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussière.

Assurer une aération suffisante.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Eviter tout contact avec eau. Attention risque de dérapage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Avertir les autorités compétentes en cas d'infiltration dans l'eau, le sol ou les canalisations.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ne jamais remettre de la matière déversée dans les récipients d'origine en vue d'un recyclage.

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Rincer les résidus avec beaucoup d'eau

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 13, ainsi que l'équipement de protection section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RAPA plus

Date d'impression: 03.06.2015

Code du produit: 60419_CLP

Page 5 de 13

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**Consignes pour une manipulation sans danger**

Outre les données comprises dans le présent paragraphe, vous trouverez d'autres données pertinentes aux paragraphes 8 et 6.1.

Information supplémentaire

Assurer une aération suffisante.
 Éviter la formation de poussière.
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
 Observer le mode d'emploi.
 Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.
 Appliquer les méthodes de travail conformément au mode d'emploi.
 Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.
 Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
 Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et fermé.
 Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou dans les escaliers.
 Matériau approprié pour le sol :
 Protéger de l'humidité.
 Conserver le récipient bien fermé.
 Stockage à température ambiante.
 Protéger des radiations solaires directes.
 Ne pas conserver à des températures supérieures à: 40°C
 Ne pas fermer hermétiquement le récipient.

Indications concernant le stockage en commun

Tenir à l'écart de matières combustibles.
 Tenir à l'écart de:

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

Limite de poussière général:
 D: AGW - 3 mg/m³, 10 mg/m³ E (2.4 TRGS 900)
 A: MAK-Tmw / TRK-Tmw - 6 mg/m³ (), 15 mg/m³ (fraction inhalable)
 CH: MAK-Wert: 3mg/m³ für alveolengängigen Staub und 10 mg/m³ für einatembaren Staub

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante.
 Pour ce faire, procéder par une aspiration locale ou une extraction générale.
 En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition (VLE):
 Utiliser une protection respiratoire adéquate
 N'est valable uniquement lorsqu'une valeur de limite d'exposition est spécifiée.

Mesures d'hygiène

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RAPA plus

Date d'impression: 03.06.2015

Code du produit: 60419_CLP

Page 6 de 13

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques. (EN 166)
 Le cas échéant Porter un équipement de protection du visage.

Protection des mains

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374).
 Le cas échéant
 Gants de protection en néoprène (EN 374)
 Gants de protection en nitrile (EN 374)
 Gants de protection en PVC (EN 374)
 Crème de protection des mains recommandée

Aucun test n'a été réalisé.
 Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Vêtement de protection (p. ex. gants de sécurité EN ISO 20345, vêtement de protection à manches longues)

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.
 En cas de dépassement de la valeur limite pour les poussières totales : Masque contre les poussières avec filtre à poussières fines nécessaire (EN 143), couleur distinctive blanche
 Le cas échéant Filtre P 2 (EN 143), couleur distinctive blanche
 Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: solide, Poudre
 Couleur: blanc
 Odeur: Parfumé

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): 11 (1%)

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé
 Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non applicable
 Point d'éclair: non applicable

Inflammabilité

solide: Non.
 gaz: Non.

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif

Limite inférieure d'explosivité: non applicable

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RAPA plus

Date d'impression: 03.06.2015

Code du produit: 60419_CLP

Page 7 de 13

Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Température d'inflammation:	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	
solide:	non déterminé
gaz:	non déterminé
Propriétés comburantes	
non déterminé	
Pression de vapeur:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité:	non déterminé
Densité apparente (à 20 °C):	770 kg/m ³
Hydrosolubilité:	facilement soluble.
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
Coefficient de partage:	non déterminé
Viscosité dynamique:	non applicable
Viscosité cinématique:	non applicable
Densité de vapeur:	non déterminé
Teneur en solvant:	non déterminé

9.2. Autres informations

Miscibilité: non déterminé
 Solubilité dans les corps gras (g/l): non déterminé
 Conductivité: non déterminé
 Tension de surface: non déterminé

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Cf. également sous-sections 10.2 à 10.6.
 Le produit n'a pas été testé.

10.2. Stabilité chimique

Cf. également sous-sections 10.1 à 10.6.
 Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Cf. également sous-sections 10.1 à 10.6.
 Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

10.4. Conditions à éviter

Cf. également section 7.
 Protéger de l'humidité.
 Conserver à l'écart de la chaleur.
 Protéger du rayonnement solaire.

10.5. Matières incompatibles

Cf. également section 7.
 Éviter tout contact avec des alcalis forts.
 Éviter tout contact avec des acides forts.
 Agents réducteurs.
 métal.
 Sels métalliques

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RAPA plus

Date d'impression: 03.06.2015

Code du produit: 60419_CLP

Page 8 de 13

substance, combustible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.

Cf. également section 6.2.

Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
1344-09-8	Acide silicique, sel de sodium				
	par voie orale	DL50	>2000 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	- mg/kg		Aucune donnée disponible
	par inhalation vapeur	CL50	- mg/l		Aucune donnée disponible
15630-89-4	Carbonate de sodium, peroxygéné				
	par voie orale	DL50	1034 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	>2000 mg/kg	Lapin	
10213-79-3	métasilicate de disodium				
	par voie orale	DL50	- mg/kg		Aucune donnée disponible
	dermique	DL50	- mg/kg		Aucune donnée disponible
	par inhalation vapeur	CL50	- mg/l		Aucune donnée disponible
29329-71-3	Acide (1-hydroxyéthylidène)bisphosphonique, sel de sodium				
	par voie orale	DL50	- mg/kg		Aucune donnée disponible
	dermique	DL50	- mg/kg		Aucune donnée disponible
	par inhalation vapeur	CL50	- mg/l		Aucune donnée disponible
69011-36-5	Isotridécanol, éthoxylé				
	par voie orale	DL50 mg/kg	>300-2000	Rat	
	dermique	DL50	>2000 mg/kg	Lapin	
69011-36-5	Isotridecanol, ethoxyliert				
	par voie orale	DL50	>2000 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	>2000 mg/kg	Lapin	

Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RAPA plus

Date d'impression: 03.06.2015

Code du produit: 60419_CLP

Page 9 de 13

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
1344-09-8	Acide silicique, sel de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>100 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	
15630-89-4	Carbonate de sodium, peroxygéné					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	70,7 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	4,9 mg/l	48 h	Daphnia pulex	
10213-79-3	métasilicate de disodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	210 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	4857 mg/l	48 h	Daphnia magna	
29329-71-3	Acide (1-hydroxyéthylidène)bisphosphonique, sel de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	- mg/l	96 h		Aucune donnée disponible
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	- mg/l			Aucune donnée disponible
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	- mg/l	48 h		Aucune donnée disponible
69011-36-5	Isotridécanol, éthoxylé					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>1-10 mg/l	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>1-10 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus.	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	>1-10 mg/l	48 h	Daphnia magna	
69011-36-5	Isotridecanol, ethoxyliert					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>1-10 mg/l	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>1-10 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus.	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	>1-10 mg/l	48 h	Daphnia magna	

12.2. Persistance et dégradabilité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RAPA plus

Date d'impression: 03.06.2015

Code du produit: 60419_CLP

Page 10 de 13

L'agent de surface contenu dans cette préparation respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Exemple d'incinérateur adapté.

Par exemple, déposer dans une décharge appropriée.

Ne pas jeter dans la poubelle domestique.

Code d'élimination des déchets-Produit

070413 Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits phytosanitaires organiques (autres que ceux visés aux rubriques 02 01 08 et 02 01 09), de produits de protection du bois (autres que ceux visés à la rubrique 03 02) et d'autres biocides; Déchets solides contenant des substances dangereuses
Le déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Vider complètement le récipient.

Les emballages non contaminés doivent être revalorisés ou recyclés.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN 3253
<u>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</u>	UN3253 TRIOXOSILICATE DE DISODIUM,
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	8
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C6
Quantité limitée (LQ):	5 kg
Quantité dégagee:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport fluvial (ADN)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RAPA plus

Date d'impression: 03.06.2015

Code du produit: 60419_CLP

Page 11 de 13

14.1. Numéro ONU:	UN 3253
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	UN3253 TRIOXOSILICATE DE DISODIUM,
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C6
Quantité limitée (LQ):	5 kg
Quantité dégagee:	E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 3253
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	UN3253 DISODIUM TRIOXOSILICATE, MIXTURE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	-
Quantité limitée (LQ):	5 kg
Quantité dégagee:	E1
EmS:	F-A, S-B

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU:	UN 3253
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	UN3253 DISODIUM TRIOXOSILICATE, MIXTURE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	5 kg
Passenger LQ:	Y845
Quantité dégagee:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	860
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	25 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	864
IATA-Quantité maximale (cargo):	100 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	non
---------------------------------	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sauf en cas d'indication contraire les mesures générales pour un transport sécurisé sont à respecter.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RAPA plus

Date d'impression: 03.06.2015

Code du produit: 60419_CLP

Page 12 de 13

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): 0 %

Information supplémentaire

Classement et identification voir paragraphe 2.

Désignation de chaque principe actif avec indication de sa concentration en unités métriques :

100 g comprendre : 15 g Natriumcarbonat-Peroxohydrat; 3,5 g Tetraacetylethylendiamin.

max. Dégagement de : 2,3 g Peressigsäure

Utilisation(s) particulière(s): Désinfection

Numéro d'immatriculation de l'office fédéral de la sécurité et de la santé au travail (Allemagne) :

Reg.-Nr. N-41765

Numéro d'enregistrement selon le décret de déclaration des biocides Aucune donnée disponible

Respecter les directives de la médecine de travail/des associations professionnelles

À observer:

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

SECTION 16: Autres informations**Modifications**

Sections modifiées: 1-16

Abréviations et acronymes

vPvB = very persistent very bioaccumulative

PBT = persistent bioaccumulative toxic

Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

- 08 Favorise l'inflammation des matières combustibles.
- 22 Nocif en cas d'ingestion.
- 34 Provoque des brûlures.
- 37 Irritant pour les voies respiratoires.
- 38 Irritant pour la peau.
- 41 Risque de lésions oculaires graves.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

- H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RAPA plus

Date d'impression: 03.06.2015

Code du produit: 60419_CLP

Page 13 de 13

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)